



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8214^e séance

Lundi 26 mars 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Van Oosterom	(Pays-Bas)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Dah
	États-Unis d'Amérique	M. Miller
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Temenov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

M. Mladenov participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Jérusalem.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Rappelant la dernière note 507 du Conseil de sécurité sur ses méthodes de travail (S/2017/507), j'encourage tous les participants, aussi bien membres que non-membres du Conseil, à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins. La note 507 encourage également les orateurs appelés à faire un exposé à être brefs et à se concentrer sur l'essentiel. Les orateurs faisant un exposé sont encouragés à maintenir leurs observations initiales dans les limites convenues.

Je donne maintenant la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire général, je vais aujourd'hui consacrer mon exposé habituel sur la situation au Moyen-Orient à la présentation du cinquième rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016), qui couvre la période allant du 18 décembre 2017 au 25 mars 2018. En application des dispositions de la résolution, je mettrai l'accent sur les faits survenus sur le terrain, notamment les efforts régionaux et internationaux visant à promouvoir le processus de paix.

Je tiens en premier lieu à rappeler qu'aucun des faits sur le terrain ne peut être dissocié du contexte général marqué par la poursuite de l'occupation militaire du Territoire palestinien, les incertitudes autour de l'avenir du processus de paix et de la solution des deux États, les mesures unilatérales qui compromettent les efforts de paix et les turbulences qui persistent dans le reste de la région.

Qu'il me soit permis de dire que je reste préoccupé par le déficit de financement de 446 millions

de dollars de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il doit être comblé de toute urgence si nous voulons que l'Office puisse fournir des services de base aux réfugiés de Palestine, notamment pour scolariser un demi-million d'enfants dans tout le Moyen-Orient, jusqu'à ce qu'une paix juste et durable puisse être instaurée. J'accueille très favorablement les annonces de contributions de quelque 100 millions de dollars qui ont été faites à la récente Conférence ministérielle extraordinaire à Rome. J'encourage les États Membres à envisager d'apporter d'urgence des contributions supplémentaires pour financer les travaux indispensables de l'UNRWA.

À son paragraphe 2, la résolution 2334 (2016) exige d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et respecte pleinement toutes les obligations juridiques qui lui incombent à cet égard. Aucune mesure n'a été prise à cet effet au cours de la période considérée. Je réitère que l'ONU considère que toutes les activités de colonisation sont une violation du droit international et constituent un obstacle majeur à la paix.

Israël a donné suite à 22 projets de construction, soit 1 500 unités d'habitation, dans les colonies de peuplement de la zone C. La construction d'une dizaine d'unités a été approuvée – un nombre sensiblement inférieur aux 1 200 unités dont la construction a été approuvée au cours des trois mois précédents. Dix appels d'offres, concernant 900 unités d'habitation dans sept colonies de la zone C, ont été également lancés. Les chiffres officiels publiés la semaine dernière montrent que, en 2017, le nombre de mises en chantier dans les colonies de la zone C a presque baissé de moitié par rapport au nombre enregistré en 2016, qui était le plus élevé atteint en plus de 10 ans. Parmi les plans annoncés figurent 15 unités d'habitation temporaires près de Gush Etzion, au sud de Bethléem, dans une zone située en dehors de la juridiction des colonies voisines. Ces unités sont destinées aux habitants de l'implantation sauvage de Netiv Ha'avot, dont les habitations doivent être démolies le 15 juin.

En réaction à la fusillade de janvier au cours de laquelle un rabbin de la colonie sauvage de Havat Gilad a été tué, le Gouvernement israélien a approuvé, le 4 février, l'établissement d'une nouvelle colonie pour en absorber les résidents. La quasi-totalité de Havat

Gilad est construite sur des terres privées appartenant à des Palestiniens.

S'agissant des faits d'ordre législatif connexes potentiellement importants, la Knesset a proposé en janvier un amendement à la Loi fondamentale : Jérusalem, capitale d'Israël. En requérant une super-majorité de 80 votes à la Knesset, cet amendement rendra plus difficile toute cession par Israël à un futur État palestinien de territoires actuellement situés dans les limites de la municipalité de Jérusalem, telles que définies par Israël. Dans le même temps, il rend plus facile la possibilité de modifier les limites de la municipalité en abaissant à la majorité simple le seuil de voix requis. Le 7 mars, la Knesset a aussi approuvé un amendement à la loi d'Entrée en Israël, qui permet de révoquer le statut de résident permanent pour les Palestiniens de Jérusalem-Est impliqués dans des activités terroristes et des actes de trahison ou d'espionnage, tels que définis par la législation israélienne. Le 25 février, le Gouvernement a aussi adopté un projet de loi transférant de la Cour suprême au Tribunal administratif à Jérusalem la juridiction sur certaines catégories de pétitions liées à des décisions prises par les autorités israéliennes en Cisjordanie. Les auteurs du projet de loi l'ont décrit comme un pas fait vers l'équivalence des procédures et normes juridiques en Cisjordanie et en Israël.

La démolition par les autorités israéliennes de structures appartenant à des Palestiniens s'est poursuivie partout en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, bien qu'à un rythme relativement plus lent que l'année dernière. Quatre-vingt-douze structures, dont 15 financées par des bailleurs de fonds, ont été démolies, notamment pour défaut de permis de construire, qui sont quasiment impossibles à obtenir pour les Palestiniens. Cela a entraîné le déplacement de 104 Palestiniens, dont 42 enfants, affectant les moyens de subsistance de plus de 360 personnes. Particulièrement inquiétante est la démolition de deux salles de classe financées par des bailleurs de fonds dans la communauté bédouine palestinienne d'Abou Naouar. L'ONU n'a eu de cesse de mettre en garde ces trois dernières années contre les pressions exercées régulièrement sur les habitants d'Abou Naouar pour les forcer à partir. La communauté est établie dans la zone stratégique E-1 où il est prévu d'étendre la colonie de Ma'ale Adumin, ce qui entraînera la création d'une zone bâtie d'un seul tenant entre cette colonie et Jérusalem-Est, isolant encore plus cette dernière du reste de la Cisjordanie.

Le 21 mars, le village bédouin de Oum el-Hiran a fait aussi l'objet de menaces renouvelées, les autorités israéliennes ayant averti ses habitants qu'ils devaient évacuer leurs maisons et que l'ordre d'éviction pouvait être mis à exécution à tout moment entre le 14 et le 29 avril. À la fin du mois de décembre, dans le quartier de Massafer Yatta, à Hébron, où la plupart des structures sont visées par des ordres de démolition, les Forces de défense israéliennes ont bloqué plusieurs routes d'accès et promulgué une ordonnance militaire imposant aux Palestiniens d'obtenir un permis pour pouvoir traverser, limitant ainsi l'accès aux services et aux moyens de subsistance de quelque 1 400 habitants répartis dans 12 communautés.

J'en viens maintenant au problème persistant de la violence. La période à l'examen a été marquée par la poursuite des manifestations et des affrontements après l'annonce, le 6 décembre, par les États-Unis de leur décision de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, et par la montée des tensions en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que le long de la barrière entre Israël et Gaza. Les forces de sécurité israéliennes ont tué 23 Palestiniens, dont six enfants, dans divers incidents, y compris des attaques présumées contre des Israéliens, des manifestations, des affrontements et des opérations militaires dans le territoire palestinien occupé. Cinq Israéliens – trois civils et deux soldats – ont été tués par des Palestiniens dans des attaques séparées en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Le 5 février, un habitant de la colonie de Har Bracha a été poignardé à mort à l'entrée de la colonie d'Ariel. Le 9 janvier, un rabbin de l'implantation sauvage de Havat Gilad a été tué par des tirs en provenance d'un véhicule. Deux des trois tireurs présumés ont été tués par les forces de sécurité israéliennes durant les opérations de recherche et d'arrestation qui ont suivi. Le 18 mars, un civil israélien a été poignardé et mortellement blessé dans la vieille ville de Jérusalem. L'agresseur présumé, un Palestinien de la ville d'Aqraba, en Cisjordanie, a été abattu par les forces de sécurité israéliennes. Le 10 mars, un adolescent palestinien a été tué par balle lors d'affrontements avec les forces de sécurité israéliennes et des colons du village d'Ouirif, après qu'un accrochage entre des villageois palestiniens et des habitants de la colonie voisine d'Yitzhar eut pris un tour violent.

Au cours de la période considérée, il y a eu une escalade inquiétante de la violence dans et aux alentours de la bande de Gaza. Trois engins explosifs improvisés placés par des militants palestiniens près de la barrière séparant Israël de Gaza ont explosé, blessant

quatre soldats israéliens dans l'une de ces explosions, le 17 février. À chaque fois, les forces israéliennes ont riposté par des raids aériens et des tirs de mortiers contre des cibles du Hamas. L'armée israélienne a aussi annoncé qu'elle avait détruit trois tunnels qui étaient situés exclusivement sur le territoire de Gaza ou reliaient Gaza au territoire israélien. Le 13 janvier, avant la flambée de violence, les Forces de défense israéliennes avaient également détruit un tunnel reliant Gaza à Israël et à l'Égypte, situé sous le point de passage de Kerem Shalom. En outre, 33 roquettes ont été tirées depuis Gaza vers Israël, dont 11 atteignant Israël. En représailles, les Forces de défense israéliennes ont visé des sites militaires du Hamas à Gaza. Aucun blessé n'a été signalé de part et d'autre.

Le 13 mars, un engin explosif improvisé a explosé à Gaza au passage du convoi du Premier Ministre palestinien, M. Hamdallah, et du Chef du renseignement palestinien, blessant légèrement six personnes. Personne n'a revendiqué l'attentat à ce jour. Le 22 mars, les forces de sécurité de Hamas ont lancé une opération contre le camp de Nousseïrat à Gaza, visant le principal suspect présumé de l'explosion contre le convoi du Premier Ministre. Au cours de l'opération, le suspect en question et un de ses complices ont été grièvement blessés, succombant à leurs blessures quelques heures plus tard. Deux membres des forces de sécurité de Hamas ont également été tués dans l'incident.

Malgré l'appel lancé dans la résolution 2334 (2016) pour que les parties s'abstiennent de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire, ces déclarations se sont poursuivies. Le Fatah a continué de publier sur les réseaux sociaux des articles à la gloire des auteurs de violences perpétrées contre des civils israéliens, y compris des auteurs d'attentats ayant tué des civils et des enfants. En outre, les responsables palestiniens ont continué de faire des déclarations niant tout lien historique et religieux des Juifs avec Jérusalem et ses lieux saints. Un haut responsable religieux a prétendu que les Juifs n'ont vécu en tout dans la Jérusalem historique qu'entre 70 et 80 ans. D'autres continuent de décrire Israël comme un projet colonial. J'exhorte les dirigeants palestiniens à continuer de dénoncer la violence en général et de condamner les attaques visant spécifiquement les civils. Plusieurs hauts responsables israéliens ont aussi fait des déclarations provocatrices, encourageant l'annexion de tout ou partie de la Cisjordanie occupée et rejetant catégoriquement l'idée d'une solution des deux États. Certains disent que le

peuple palestinien est une invention; d'autres décrivent les Palestiniens comme des barbares sanguinaires; et un responsable politique a appelé à ce que davantage de personnes soient tuées ou blessées à Gaza, se plaignant que les frappes militaires israéliennes en réponse aux tirs de roquettes ne provoquaient pas suffisamment de pertes parmi les militants. Je prie les responsables politiques de s'abstenir de ces déclarations et actes de provocation qui exacerbent un climat déjà tendu.

La résolution 2334 (2016) a réitéré l'appel lancé par le Quatuor pour le Moyen-Orient demandant que des mesures importantes soient prises de toute urgence en vue d'inverser les tendances négatives sur le terrain, qui mettent en péril la solution des deux États. À cet égard, durant la période à l'examen, les parties ont pris à la fois des mesures positives et négatives. En janvier, après des années de négociations, Israël a approuvé l'entrée en service de la 3G en Cisjordanie, permettant ainsi aux compagnies de télécommunications palestiniennes d'offrir un service Internet à haut débit à leurs clients et d'être un peu plus compétitives.

Il y a eu deux réunions de haut niveau, l'une à Paris, le 15 février, entre les Ministres israélien et palestinien de l'économie, et l'autre à Ramallah, le 19 février, entre le Ministre israélien des finances et le Premier Ministre et le Ministre des finances palestiniens, pour discuter d'une série de questions liées à l'économie et à l'infrastructure concernant la Cisjordanie et Gaza. Le 18 février, le Comité ministériel israélien chargé de la législation a approuvé un projet de loi autorisant Israël à ne pas reverser à l'Autorité palestinienne les recettes fiscales collectées en son nom. Le montant retenu pourrait être équivalent à celui utilisé pour payer les familles de Palestiniens auteurs d'attentats contre des Israéliens ou de prisonniers détenus dans les prisons israélienne. Le 5 mars, la Knesset a passé une version encore plus restrictive de ce projet de loi.

Parallèlement, la mise en œuvre de l'accord interpalestinien du 12 octobre entre le Fatah et Hamas est restée au point mort. En février et en mars, l'Égypte a reçu les délégations des deux camps dans un effort pour faire avancer le processus visant à ramener Gaza sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. J'ai aussi eu de multiples réunions avec de hauts responsables palestiniens et égyptiens à l'appui de ce processus.

Le 4 mars, le Gouvernement palestinien a approuvé son budget pour 2018, d'un montant de 5,1 milliards de dollars, avec une option prévoyant qu'au cas où Gaza

reviendrait sous son contrôle, ce budget serait amendé pour absorber les 20 000 fonctionnaires gazaouis.

À Gaza, la fourniture d'électricité reste bien en deçà des besoins de la population, avec des coupures de courant pouvant aller jusqu'à 20 heures par jour. S'ils ne sont pas approvisionnés de toute urgence en carburant, il y a un grand risque que les 55 bassins de collecte des eaux usées débordent. En outre, les 48 stations de dessalement de l'eau ne fonctionnent plus qu'à environ 20 % de leur capacité. Tous les quatre ou cinq jours, l'eau est acheminée jusqu'aux foyers, et ce pour quelques heures seulement. Les services de base continuent de fonctionner grâce au carburant pour générateurs distribué par l'ONU et financé par des donateurs, qui devrait tenir, au mieux, jusqu'en septembre. Les stocks de plus de 40 % des médicaments essentiels sont toujours vides en raison du manque de financement.

Le 1^{er} mars, après un retard de 10 ans, le projet de station d'épuration d'urgence des eaux usées dans le nord de Gaza a enfin commencé à fonctionner, bien qu'à sa capacité minimale. Il est nécessaire d'entreprendre d'urgence davantage de projets d'approvisionnement en énergie et d'autres projets d'infrastructures durables pour lui permettre de fonctionner à sa pleine capacité.

Outre une situation humanitaire qui se détériore rapidement, l'économie de Gaza reste au bord de l'effondrement. Des interventions urgentes, ainsi qu'un engagement accru en faveur de projets à court, moyen et long terme, ont jeté les bases des débats à la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui a eu lieu le 20 mars à Bruxelles. Deux réunions préparatoires, l'une au Caire et l'autre à Washington, respectivement, ont contribué à fixer une série d'engagements prioritaires visant à améliorer la situation liée à l'électricité, à l'eau et à la santé à Gaza.

Une conférence pour les annonces de contributions pour l'installation d'une usine de dessalement à Gaza, organisée par l'Union européenne et qui a également eu lieu le 20 mars, a mobilisé 565 millions de dollars de contributions de la part des États Membres, soit près de 80 % des coûts du projet, permettant ainsi au processus d'appel d'offres de débiter. C'est une avancée positive pour les habitants et les infrastructures de Gaza. Néanmoins, même s'il est important, ce n'est là que l'un des projets nécessaires pour garantir que Gaza reste viable dans un avenir proche.

Au cours des deux derniers mois, et nous nous en félicitons, Israël a approuvé des milliers de cas résidentiels en suspens, plus de 130 projets du secteur privé et plus de 1 200 demandes d'importations de biens qu'Israël considère comme étant à double usage, civil et militaire. Le 14 février, lors d'une réunion trilatérale convoquée par l'ONU, Israël et l'Autorité palestinienne ont convenu de maintenir le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza et ont mené un examen conjoint pour en améliorer le fonctionnement, la transparence et la prévisibilité.

La résolution 2334 (2016) demande à tous les États de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. Il y a deux questions dont je voudrais parler à cet égard. Le 23 janvier, le Parlement danois a adopté une résolution en référence à la résolution 2334 (2016) et conformément à la politique de l'Union européenne, exhortant que les accords futurs entre le Danemark et Israël stipulent de manière explicite qu'ils ne s'appliquent pas au territoire occupé et encourageant le Gouvernement à renforcer ses orientations à l'intention des investisseurs privés et publics.

En janvier également, la Commission européenne a signé un accord de financement avec Israël, permettant à ce dernier de participer au programme opérationnel conjoint pour le bassin de la mer Méditerranée, dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat pour 2014-2020. Dans la continuation d'une pratique européenne existante, l'accord inclut une clause territoriale stipulant que

« conformément à la politique de l'Union européenne, l'accord ne s'appliquera pas aux zones géographiques qui se sont retrouvées sous l'administration de l'État d'Israël après le 5 juin 1967 ».

Malheureusement, au cours de la période considérée, aucun progrès vers la promotion de l'objectif d'une paix durable n'a été constaté, comme l'a demandé la résolution.

Le 31 janvier, la Norvège et l'Union européenne ont convoqué une réunion extraordinaire du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui a réitéré son appui à la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Les participants ont fait part de leur appui aux efforts en cours pour rétablir

l'unité entre la Cisjordanie et Gaza sous le contrôle de l'Autorité palestinienne légitime, en se concentrant, notamment, sur les projets urgents qui tentent de répondre aux besoins pressants concernant l'électricité, l'eau et les besoins humanitaires.

Lors d'une allocution devant le Conseil de sécurité le 20 février (voir S/PV.8183), le Président palestinien Abbas a appelé à la convocation d'une conférence de paix internationale d'ici la mi-2018, pour créer un mécanisme multilatéral aidant les parties à négocier toutes les questions relatives au statut permanent selon un calendrier spécifique, et pour garantir la pleine adhésion de l'État de Palestine à l'ONU, ainsi que la reconnaissance mutuelle des États palestinien et israélien dans le cadre des frontières de 1967. Le 23 février, les États-Unis ont annoncé qu'ils déplaceraient leur ambassade à Jérusalem le 14 mai 2018, ce qui coïncidera avec le soixante-dixième anniversaire de la déclaration d'indépendance d'Israël.

Pour terminer, je voudrais faire part de quelques observations générales portant sur les dispositions de la résolution au cours de la période considérée.

Premièrement, l'expansion des colonies de peuplement illégales d'Israël et les activités connexes continuent de menacer la viabilité de la solution des deux États et d'éloigner les perspectives de paix. La récente décision de créer une nouvelle colonie, qui est la deuxième depuis l'adoption de la résolution 2334 (2016), après Amihai en mai 2017, est particulièrement troublante. Entre-temps, le développement palestinien demeure extrêmement limité. Dans la zone C seulement, près de 13 000 ordres de démolition sont en cours contre des structures appartenant à des Palestiniens, dont 500 sont prêts être exécutés. Moins d'1 % de la zone C, qui comprend plus de 60 % de la Cisjordanie et qui est critique pour un futur État palestinien d'un seul tenant, est disponible pour des constructions palestiniennes dans le cadre de projets approuvés.

Deuxièmement, la violence et l'incitation continuent d'alimenter la haine, la division, la méfiance et la peur. Les attaques terroristes constantes contre des Israéliens et l'attentat contre la vie du Premier Ministre palestinien illustrent le risque croissant de déstabilisation et le pouvoir accru des radicaux et des extrémistes. L'usage de la force par Israël doit être soigneusement dosé. Israël doit s'acquitter de ses responsabilités en vertu des droits de l'homme internationaux et du droit humanitaire. La force meurtrière ne doit être utilisée qu'en dernier recours et les décès qui en découlent

doivent faire l'objet d'enquêtes appropriées par les autorités. Une fois de plus, j'exhorte les forces de sécurité israéliennes à exercer la plus grande retenue afin d'éviter de faire des victimes.

Je prends note des projets palestiniens en cours, à savoir l'organisation d'une marche sur la barrière de Gaza le 30 mars. J'appelle les deux parties à faire preuve de retenue et à prendre les mesures nécessaires pour éviter une escalade violente. Il est impératif que les civils, en particulier les enfants, ne soient pas pris pour cibles et que tous les acteurs s'abstiennent de mettre les enfants en danger, à tout moment. Je saisis également cette occasion pour appeler une nouvelle fois le Hamas à fournir toutes les informations sur les deux soldats israéliens et les deux civils qui sont retenus à Gaza, comme l'exige le droit international humanitaire.

Troisièmement, les mesures prises sur le terrain en zone C et à Gaza sont les bienvenues, mais elles sont loin d'être porteuses de transformation. L'assouplissement des importations de certains biens à double usage et le nombre accru de permis délivrés aux hommes d'affaires à Gaza sont, néanmoins, des évolutions importantes qui doivent être pérennisées et se multiplier. Le développement économique, bien que critique, ne peut remplacer la souveraineté et l'État. Les efforts visant à garantir ces deux principes doivent se poursuivre en parallèle.

Quatrièmement, l'attaque terroriste commise contre le convoi du Premier Ministre Hamdallah à Gaza a été une tentative sérieuse de miner le processus du Caire, et ses auteurs doivent être traduits en justice. À cet égard, j'appelle les factions palestiniennes à nouer un dialogue honnête avec l'Égypte et à avancer dans la mise en œuvre de l'accord du Caire, notamment par le versement des salaires aux fonctionnaires et par la pleine habilitation du Gouvernement à Gaza. Une Autorité palestinienne pleinement habilitée à Gaza reste essentielle pour lever les bouclages, apaiser la crise humanitaire et de développement à Gaza et faire avancer les aspirations nationales à un État.

Je salue l'engagement pris par le Premier Ministre de poursuivre ses efforts en vue de la réconciliation, et je félicite l'Égypte de ses efforts inlassables à cet égard. L'ONU reste déterminée à appuyer les efforts déployés par l'Égypte pour faire progresser le processus et salue les efforts menés par la communauté internationale en vue d'une action plus coordonnée s'agissant d'apaiser la crise humanitaire à Gaza.

Je note toutefois avec inquiétude que certaines informations reçues aujourd'hui indiquent que le Hamas a mis en place un point de contrôle au point de passage d'Erez, ou de Beït Hanoun, qui contrôle l'entrée du personnel national et international à Gaza et la sortie de tous les détenteurs de cartes d'identité de Gaza. Conformément à l'accord intrapalestinien du 12 octobre, tous les points de contrôle doivent être confiés à l'Autorité palestinienne.

Cinquièmement, je reste profondément préoccupé par l'état de nos efforts collectifs pour promouvoir la paix. Les positions de consensus international de longue date sur les questions relatives au statut final, notamment sur Jérusalem et les réfugiés, et les principes de l'ONU doivent rester le cadre directeur d'un processus négocié en vue de l'objectif final d'une solution des deux États. Tout écart à ces principes serait dangereux. Dans son paragraphe 3, la résolution 2334 (2016) indique que le Conseil de sécurité

« ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties par la voie de négociations ».

Toutes les questions relatives au statut final doivent être réglées sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, des accords bilatéraux et du droit international.

Comme le Secrétaire général l'a maintes fois rappelé au Conseil, l'ONU exhorte fermement les Israéliens, les Palestiniens et la communauté internationale à prendre des mesures concrètes qui inverseront le cours actuel du conflit et promouvoir l'objectif d'une paix juste et durable, fondée sur la solution des deux États. La vie de générations de Palestiniens et d'Israéliens a été façonnée par le conflit. Il est temps de commencer à construire un avenir différent, fondé sur le respect mutuel, la dignité et la conviction que même les divisions les plus profondes et les plus douloureuses peuvent être surmontées s'il existe une véritable volonté de changement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Avant de donner la parole aux membres du Conseil, je voudrais signaler la présence dans cette salle de la nouvelle Représentante permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadrice Karen Pierce, et, au nom de tous les membres du Conseil, lui souhaiter une chaleureuse bienvenue.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à M^{me} Karen Pierce, nouvelle Représentante permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous lui adressons tous nos vœux de succès dans ses fonctions et l'assurons de notre plein appui et de notre entière coopération, comme cela a été le cas avec son prédécesseur. Bienvenue à New York!

Je voudrais exprimer notre gratitude et notre reconnaissance à M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, qui nous a présenté un exposé complet, clair et détaillé sur la situation actuelle au Moyen-Orient, l'accent étant mis sur l'application de la résolution 2334 (2016) relative à la question de Palestine.

Consciente de l'intensité des conflits en cours au Moyen-Orient et de l'ampleur des dégâts causés, et appelant de ses vœux un règlement rapide de ces conflits, la République de Guinée équatoriale tient à faire remarquer que, depuis que la question de Palestine a été inscrite officiellement à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en avril 1947, elle n'a cessé d'être au cœur de l'instabilité de la région du fait de ses complications et implications historiques, de sa durée, mais aussi et surtout, parce que les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité à ce sujet n'ont pas été mises en œuvre comme il se doit.

La résolution 2334 (2016) réitère l'appel lancé par le Quatuor pour le Moyen-Orient aux deux parties impliquées dans le conflit pour qu'elles adoptent des mesures permettant d'inverser les tendances négatives sur le terrain. Ces tendances mettent en péril la solution de deux États indépendants – un État israélien et un État palestinien – appelés à coexister dans le cadre d'une coopération mutuelle et tenus de garantir une paix et une sécurité durables pour eux-mêmes et pour d'autres pays de la région. Toutefois, certains faits nouveaux survenus sur le terrain visent à mettre cet objectif hors de notre portée.

La Guinée équatoriale considère que les revendications historiques des Palestiniens sont justes, conformément aux diverses déclarations de l'Union africaine. Nous pensons également qu'Israël a le droit

de vivre en paix et en sécurité. Les Israéliens doivent reconnaître que si on ne peut nier à Israël le droit d'exister, il en va de même pour la Palestine. Les comportements violents doivent cesser une fois pour toutes et chaque partie doit s'acquitter de ses obligations internationales telles qu'énoncées dans les diverses résolutions de l'ONU, de manière générale. Les parties doivent s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles d'entraver la reprise des négociations.

La réunification de la Palestine sous un seul Gouvernement légitime et démocratique est également essentielle pour répondre aux aspirations du peuple palestinien d'un seul tenant, ce qui faciliterait en partie le rôle de médiation du Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'accord de réconciliation entre le Fatah et le Hamas, signé au Caire en octobre de l'année dernière, ainsi que du retour de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza pour en reprendre le contrôle.

Aujourd'hui plus que jamais, le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble doivent faire front commun pour parvenir à un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien sous tous ses aspects. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons exercer la pression requise sur les autorités israéliennes et palestiniennes pour qu'elles mettent un terme aux tendances qui menacent ce processus, et leur demander de se montrer suffisamment souples et raisonnables pour comprendre une fois pour toutes que la paix est un objectif beaucoup plus précieux que la violence, la haine et l'injustice qui caractérisent la région depuis plus d'un demi-siècle.

Je voudrais terminer mon intervention en disant que le Gouvernement équato-guinéen espère très sincèrement que les initiatives de paix menées actuellement par le Gouvernement des États-Unis aboutiront à un plan de paix tangible qui soit acceptable pour les parties impliquées dans le conflit et qu'à terme, cela permettra d'instaurer la paix si ardemment désirée par les Israéliens et les Palestiniens.

M. Inchauste Jordán (État Plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons au Représentant permanent de la Guinée équatoriale pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle Représentante permanente du Royaume-Uni. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions. Nous voudrions également remercier le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé.

L'État plurinational de Bolivie assiste à la présentation du premier rapport trimestriel de 2018 sur la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016), qui fait état du caractère illégal des colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Comme par le passé, la situation sur le terrain est décourageante. La violation évidente de cette résolution par la Puissance occupante, Israël, au mépris flagrant du droit international et des plus de 700 résolutions adoptées par l'Assemblée générale depuis 1948 et des 86 résolutions du Conseil de sécurité est une source de préoccupation.

Selon la déclaration du Premier Ministre israélien, Benjamin Netanyahu, le 4 février, le Gouvernement a décidé de construire 350 nouveaux logements dans la colonie de Netiv Ha'avot, située au sud de Bethléem, en Cisjordanie occupée. Une telle décision viole la résolution 2334 (2016), ainsi que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui consacrent, entre autres, l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, ainsi que le droit des peuples à l'autodétermination. Qui plus est, elle nous éloigne de la possibilité d'une solution à deux États.

C'est pourquoi nous réaffirmons notre plein attachement à la résolution 2334 (2016), qui dispose que les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés sont illégales. Nous demandons une fois de plus que le rapport trimestriel du Secrétaire général sur l'application de la résolution soit par écrit, ce qui nous permettrait de connaître les détails de son application, et contienne des cartes actualisées de toutes les colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés. Dans ce contexte, la Bolivie appelle les contributeurs à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à continuer d'apporter leur aide humanitaire vitale à plus d'un million de personnes à Gaza, et à près de 5 millions de réfugiés palestiniens dispersés dans les pays de la région.

La Bolivie appelle à l'unité entre Palestiniens et au renforcement de la présence de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza. À cet égard, nous condamnons fermement l'attaque commise contre le Chef du Gouvernement palestinien, M. Rami Hamdallah, le 13 mars, durant sa visite dans la région. Nous condamnons toutes les formes de terrorisme, quelle qu'en soit l'origine, et nous estimons que l'imposition d'idées par la force ou la violence est inacceptable.

Nous exprimons également notre ferme attachement à tous les efforts internationaux qui visent à régler le conflit israélo-palestinien par des moyens pacifiques. À cet égard, nous appuyons les initiatives telles que la feuille de route du Quatuor, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et d'autres initiatives propres à garantir une paix juste et durable pour que les deux peuples puissent vivre à l'intérieur de frontières reconnues et sûres. La Bolivie est convaincue que la seule option à long terme pour le règlement du conflit est la solution des deux États, qui pourvoie en définitive à la consolidation d'un État de Palestine libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières internationale d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

M. Dah (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son rapport trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Ma délégation souhaite également la bienvenue à la nouvelle Représentante permanente du Royaume-Uni et l'assure de son soutien.

La Côte d'Ivoire réitère sa préoccupation face à l'absence d'avancées significatives dans le processus de paix au Moyen-Orient. Elle réaffirme sa position de principe, selon laquelle seuls le dialogue et des négociations politiques crédibles entre les parties permettront d'aboutir à la solution viable des deux États vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, et basée sur la reconnaissance mutuelle des droits légitimes des deux parties. Elle encourage donc à une reprise des pourparlers entre Israéliens et Palestiniens, dans le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en vue de sortir de l'impasse politique actuelle.

Les situations socioéconomique, politique et humanitaire dans la bande de Gaza demeurent tout aussi préoccupantes et critiques. Sur le plan économique, ma délégation reste préoccupée par la persistance du chômage des jeunes dans un contexte de crise économique aiguë aggravée par les pénuries diverses en eau, en électricité et en médicaments.

Sur les plans politique et humanitaire, la résurgence des tensions entre l'Autorité palestinienne et le Hamas entrave le processus de retour de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza et met à mal les efforts de réconciliation nationale entre les deux entités. À cet égard, ma délégation condamne l'attaque

le 13 mars du convoi du Premier Ministre, M. Rami Hamdallah, dans la bande de Gaza. Elle invite les parties palestiniennes à faire preuve de retenue et les exhorte à conduire les enquêtes nécessaires en vue d'appréhender les auteurs de cet acte. Elle encourage les deux parties à poursuivre le dialogue pour un retour effectif de l'Autorité palestinienne à Gaza, sur la base de l'accord de réconciliation signé en octobre dernier, en vue d'une meilleure prise en charge des questions humanitaires actuelles.

Dans un contexte de baisse continue des contributions au budget de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ma délégation salue les importantes contributions financières d'un montant de 100 millions de dollars qui ont été faites à l'occasion de la conférence ministérielle extraordinaire, qui s'est tenue le 15 mars dernier à Rome. Elle remercie les États Membres pour cette marque de solidarité agissante à l'égard du peuple et des réfugiés palestiniens au moment où l'UNRWA connaît la plus grave crise financière de son histoire. Elle encourage la communauté internationale, y compris les organismes humanitaires compétents, la société civile et le secteur privé, à soutenir l'Office afin de combler le déficit de financement.

Pour terminer, ma délégation souscrit sans réserve à l'objectif d'une paix globale et durable au Moyen-Orient et réitère sa disponibilité à œuvrer, de concert avec l'ensemble des membres du Conseil, à une issue pacifique à la crise israélo-palestinienne.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu, à l'instar des orateurs qui m'ont précédé, souhaiter la bienvenue à l'Ambassadrice Karen Pierce, nouvelle Représentante permanente du Royaume-Uni, et à lui souhaiter plein succès.

Je remercie M. Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé. Nous lui réitérons notre appui, ainsi qu'à l'ONU, dans le cadre du suivi de l'évolution de la situation dont nous sommes saisis.

Dans son exposé, M. Mladenov a fait état d'une détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés alors qu'Israël, Puissance occupante, continue de violer le droit international et de saper les efforts engagés à l'échelle internationale pour instaurer la paix sur la base de la solution des deux États. En n'honorant pas les responsabilités internationales qui lui incombent en tant que Puissance occupante en

vertu de la quatrième Convention de Genève de 1949, en ne respectant pas les résolutions de l'ONU et en les bafouant, Israël montre qu'il n'a cure des décisions de la communauté internationale. C'est la raison principale du drame humanitaire que vit la population civile palestinienne, et cela ne fait qu'exacerber les tensions dans la région. La question palestinienne demeure le point névralgique du conflit dans la région, et il faut donc privilégier l'examen de cette question par rapport à d'autres questions, quelle qu'en soit l'importance.

Nous condamnons toutes les mesures et politiques unilatérales israéliennes qui visent à modifier la réalité sur le terrain pour établir un nouveau statu quo et compromettre la solution des deux États fondée sur les frontières de 1967. Israël, Puissance occupante, poursuit ses politiques agressives et ses provocations, en violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. À cet égard, nous rappelons au Conseil les graves répercussions que pourrait avoir le transfert à Jérusalem de l'ambassade des États-Unis le 14 mai. Cette décision est nulle et non avenue, car elle enfreint clairement les dispositions des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016).

En violant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016), Israël, Puissance occupante, poursuit sa politique expansionniste, illégale et injuste, comme l'a souligné M. Mladenov. À cet égard, nous exigeons qu'un rapport écrit nous soit soumis sur l'état de la mise en œuvre de la résolution 2334 (2016). Le Conseil examine depuis plus de 50 ans cette situation d'occupation injuste. Il est donc essentiel que le débat s'oriente vers la nécessité de mettre fin à cette occupation, condition indispensable pour permettre aux deux parties de négocier en vue d'apporter une solution définitive, globale et juste à cette crise. En effet, les solutions partielles n'ont donné aucun résultat.

En dépit des obstacles à la réalisation de la solution des deux États, en raison des pratiques agressives et des politiques illégales et illégitimes de colonisation de la Puissance occupante, nous demeurons persuadés que cette solution, fondée sur un calendrier précis, en vue de mettre un terme au conflit sur la base de la solution des deux États, des résolutions de l'ONU, du principe de l'échange de territoires contre la paix, de la feuille de route du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe, qui prévoit la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec

Jérusalem-Est pour capitale, est la seule envisageable pour garantir la sécurité et la stabilité.

Nous faisons part de notre profonde préoccupation face à la crise humanitaire en cours à Gaza, une crise qui dure depuis plus d'une décennie et qui est due au blocus injuste et illégal imposé par les forces d'occupation israéliennes. M. Mladenov a évoqué aujourd'hui ses graves répercussions. Ce blocus est l'illustration des pratiques d'Israël ainsi que de ses violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. À cet égard, je rappelle la guerre qui a été menée contre Gaza par la Puissance occupante du 28 décembre 2008 au 18 janvier 2009, détruisant une grande partie des infrastructures.

Nous voulons également attirer l'attention sur la crise financière à laquelle se heurte l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la pire depuis sa création en 1949. Cette crise a des répercussions extrêmement négatives sur l'Office, qui joue un rôle primordial en apportant une aide aux près de 6 millions de réfugiés palestiniens qui y sont inscrits. L'Office a contribué et continue de contribuer à la stabilité au Moyen-Orient. L'État du Koweït réaffirme la nécessité pour les donateurs de fournir à l'UNRWA les fonds nécessaires pour qu'il puisse continuer d'apporter ses services vitaux aux bénéficiaires et de mener ses activités humanitaires, sans politisation. Réduire le financement de l'UNRWA conduirait à une catastrophe humanitaire et compromettrait tous ses programmes dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, des infrastructures et de l'assistance humanitaire. À cet égard, nous saluons l'initiative de la Suède, de l'Égypte et de la Jordanie d'organiser à Rome, le 15 mars, une conférence ministérielle extraordinaire, durant laquelle les États donateurs ont annoncé des contributions d'environ 100 millions de dollars pour combler le déficit de financement de l'UNRWA.

Pour terminer, lorsque nous examinons la question du Moyen-Orient au Conseil de sécurité, nous nous concentrons toujours sur la question palestinienne. Cependant, il faut évoquer ce matin la grave escalade dont nous avons été témoins avec l'attaque dont a été victime l'Arabie saoudite, une attaque aux missiles perpétrée par des houthistes, qui a visé plusieurs villes, dont Riyad, Khamis Mcheit, Najran et Jazan. Ces missiles, qui allaient frapper de manière aveugle des zones civiles et habitées, ont été interceptés par les forces de défense aérienne saoudiennes. Cependant, des

éclats ont atteint des zones habitées, faisant un mort, de nombreux blessés et des dommages matériels.

L'État du Koweït condamne et dénonce avec la plus grande fermeté cette attaque aux missiles contre le Royaume d'Arabie saoudite, qui constitue une violation, par les houthistes, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Elle signe également leur rejet de la paix et va à l'encontre de la volonté de la communauté internationale de mettre fin au conflit au Yémen. De plus, elle sape les efforts de paix que déploie la communauté internationale dans la région.

Le Conseil de sécurité doit se montrer uni pour exprimer clairement sa ferme condamnation de ces attaques, qui menacent la paix et la sécurité régionales. L'État du Koweït réaffirme son plein appui au Royaume d'Arabie saoudite, ainsi qu'à toutes les mesures que le Royaume pourrait être amené à prendre pour préserver sa paix et sa sécurité.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie infiniment mes collègues pour leur chaleureux accueil tandis que je prends la parole pour la première fois en ma qualité de Représentante permanente du Royaume-Uni. C'est un immense honneur que de représenter le Royaume-Uni. Sur le plan personnel, il m'est très agréable d'être de retour à New York. Je vois beaucoup d'amis dans cette salle, notamment l'Ambassadeur Mansour.

Le débat d'aujourd'hui est important et je livrerai l'essentiel de mes commentaires dans la salle des consultations, mais je tiens à insister sur le fait qu'il reste vital d'améliorer la situation sur le terrain dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Gaza. Nous souscrivons à ce qu'a dit le Coordonnateur spécial sur l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sur l'Autorité palestinienne légitime. Bien entendu, je tiens à dire officiellement que nous condamnons la récente tentative d'assassinat qui a visé le Premier Ministre Hamdallah. Nous en profitons également pour condamner une nouvelle fois tous les actes de terrorisme.

Je veux également dire solennellement que nous aurons beau parler d'améliorer la situation sur le terrain, cela ne nous mènera pas très loin. Je suis d'accord avec les orateurs précédents qui ont insisté sur la nécessité de mettre en place un horizon politique pour que la solution des deux États demeure possible. Nous appuyons les efforts de paix encouragés par les États-Unis. Nous

attendons avec intérêt qu'un plan soit présenté au plus tôt. Nous appelons toutes les parties à se remobiliser.

Je tiens également à réagir à ce que vient de dire mon collègue du Koweït et à évoquer à mon tour l'attaque houthiste qui a visé l'Arabie saoudite ce matin. Aujourd'hui est une date chargée de tristesse puisqu'il s'agit du troisième anniversaire du conflit au Yémen, un conflit qui n'a que trop duré. Toutefois, il est vrai également que tirer des missiles contre des civils en Arabie saoudite est une dangereuse provocation qui n'aidera en rien à régler le conflit. C'est contraire au droit international. Nous présentons nos condoléances au peuple saoudien. Nous voulons que les efforts déployés par l'ONU pour promouvoir le processus politique au Yémen soient couronnés de succès. Le Royaume-Uni appuiera sans réserve Martin Griffiths et le Secrétaire général à cette fin.

M. Miller (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prononcerai moi aussi l'essentiel de ma déclaration durant les consultations, mais je tiens à prendre la parole pour souligner un certain nombre d'éléments qu'il importe d'évoquer en public dans cette salle.

D'abord et avant tout, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à la nouvelle Représentante permanente du Royaume-Uni, l'Ambassadrice Pierce. Nous nous réjouissons sincèrement à la perspective de travailler avec elle.

Deuxièmement, compte tenu de l'attaque menée depuis le Yémen contre l'Arabie saoudite hier soir, il me semble important que cette question soit elle aussi évoquée aujourd'hui. Nous condamnons avec force l'attaque aux missiles perpétrée par les houthistes, qui ont pris plusieurs villes d'Arabie saoudite pour cible. Il s'agit d'un acte profondément déstabilisateur pour la région, contre lequel nous avons déjà mis en garde. Nous adressons toute notre sympathie aux familles des personnes tuées ou blessées. Nous appuyons également le droit de nos partenaires saoudiens de défendre leurs frontières contre de telles menaces. Nous continuons d'exhorter toutes les parties, y compris les houthistes, à reprendre les négociations politiques et à avancer sur la voie qui mène à la fin de la guerre au Yémen.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé. Je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à la nouvelle Représentante permanente du Royaume-Uni, l'Ambassadrice Pierce.

La question palestinienne est au cœur du problème du Moyen-Orient et son règlement est fondamental pour que la paix puisse régner dans cette région. Ce n'est que lorsque la question palestinienne aura été entièrement résolue que la crise au Moyen-Orient pourra être définitivement apaisée. À l'heure actuelle, la situation en Palestine et en Israël est tendue. La construction de colonies de peuplement se poursuit; la violence augmente progressivement; la situation humanitaire dans la bande de Gaza est catastrophique; autant d'éléments qui inquiètent la Chine.

Nous appelons le Conseil de sécurité et la communauté internationale à rester unis dans leurs efforts pour promouvoir un règlement politique de la question de Palestine. La solution des deux États est de notre point de vue la meilleure façon de régler la question palestinienne. La communauté internationale se doit de faire respecter les résolutions des Nations Unies, le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe et, sur cette base, redoubler d'efforts pour relancer les négociations, mettre en œuvre de bonne foi la résolution 2334 (2016), faire cesser les activités de peuplement dans les territoires occupés et prévenir la violence contre les civils. Toutes les parties doivent rester calmes, faire preuve de retenue et faire les concessions nécessaires, ce qui permettra de créer les conditions nécessaires pour la reprise du dialogue. Les parties ayant une grande influence au Moyen-Orient doivent aussi jouer un rôle constructif à cet égard.

La Chine reste résolue à appuyer et à faciliter le processus de paix au Moyen-Orient. Nous sommes favorables à la création d'un État palestinien souverain et indépendant sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. La Chine continuera de promouvoir activement la proposition en quatre points avancée par le Président chinois, M. Xi Jinping, en vue de promouvoir le règlement de la question de Palestine. Celle-ci appelle à la promotion du processus politique

sur la base de la solution des deux États; à l'adhésion à la philosophie d'une sécurité partagée, globale, coopérative et durable; à une meilleure coordination des efforts internationaux visant à renforcer au maximum la synergie en faveur de la paix; et à l'adoption d'une approche holistique pour parvenir à la paix grâce au développement. La Chine continuera de jouer un rôle constructif dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient. Elle reste ouverte à toute initiative ou à tout effort visant à parvenir à un règlement politique de la question palestinienne, à apaiser les tensions entre la Palestine et Israël et à faciliter la concrétisation de la solution des deux États.

La question de Jérusalem est complexe et délicate et doit être traitée en tant que question fondamentale dans le cadre de la question plus large de Palestine. Toutes les parties doivent respecter l'histoire multiforme de la ville, faire preuve d'équité et de justice, respecter le statut quo international, s'efforcer de coexister pacifiquement et agir conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies afin de parvenir à un règlement qui tienne compte des intérêts de toutes les parties dans le cadre de négociations sur le statut final. La Palestine et Israël doivent respecter leur droit mutuel à l'existence et éviter toute action susceptible d'aggraver la situation actuelle.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a joué un rôle indispensable dans l'atténuation de la crise humanitaire dans les territoires occupés. La Chine se félicite du succès de la Conférence ministérielle extraordinaire de soutien à l'UNRWA, qui a eu lieu dernièrement à Rome. Nous demandons à toutes les parties d'intensifier leur aide à l'UNRWA et aux pays qui accueillent des réfugiés palestiniens en vue d'améliorer progressivement les conditions humanitaires dans lesquelles vivent les réfugiés.

La séance est levée à 11 heures.